La saga des cépages du Sud-Ouest : diversité et origine d'un riche patrimoine ampélographique

Actes des rencontres du Clos-Vougeot, 2022. Chaire UNESCO Culture et Traditions du Vin, pp.257-273.

Olivier YOBREGAT, Institut français de la Vigne et du Vin.

Email : olivier.yobregat@vignevin.com

Introduction : la notion de sud-ouest

Le sud-ouest viticole de la France peut se définir au moins de deux façons différentes. Au sens administratif du terme, le Bassin qui porte ce nom couvre 12 départements à cheval sur deux régions (Occitanie et Nouvelle-Aquitaine), et s'étend des contreforts du Massif central aux rives de l'Océan Atlantique sur près de 500 km[1]. Si l'on considère plutôt le quart géographique de notre pays, choix éditorial de cet article, il s'y ajoute les vignobles girondins et leur périphérie, ainsi que ceux des deux Charentes.

Ces territoires disposent d'un riche patrimoine ampélographique hérité par endroit de plus de deux millénaires de culture, et dont la connaissance s'appuie sur une abondante bibliographie et sur les travaux des ampélographes modernes depuis le milieu du XXe siècle. Les techniques récentes d'analyses moléculaires (tests ADN) appliquées à la vigne ont permis des avancées considérables (résolution de synonymies et homonymies, introduction de variétés anciennes non répertoriées en collection, détermination de parentés…). Enfin, les travaux ambitieux de conservation menés par différents acteurs ont permis de rechercher, maintenir et évaluer cette importante diversité régionale, ouvrant parfois la voie à une réappropriation par les vignerons de ressources inexploitées.

1. Vous avez dit autochtones ?

La première difficulté qui se pose consiste à clarifier la notion de cépage autochtone à une région. La définition rigoureuse de ce terme est : « individu originaire du pays où il habite ». Appliquée à un cépage ancien, cette définition se heurte à l'obstacle insurmontable de la connaissance du lieu de naissance du semis initial qui, par multiplication végétative, sera à l'origine de l'ensemble des effectifs du cépage.
Chaque variété résulte en effet de la germination d'un seul pépin, lui-même issu de la fécondation de la partie femelle d'une fleur (ovaire) par un pollen qui peut provenir de la même fleur (l'immense majorité des variétés cultivées est hermaphrodite), d'une fleur différente du même pied ou d'un autre pied. Chaque semis constitue ainsi un individu unique qui possède deux parents… qui peuvent donc être le même, la diversité génétique de la vigne et sa forte hétérozygotie aboutissant à une infinité de possibilités. Cependant, les analyses génétiques montrent clairement que très peu de cépages sont issus d'une autofécondation, ce qui peut s'expliquer par la forte dépression de consanguinité qui résulte de ce processus.

Une variété ne se développera qu'une fois « fixée » par l'homme, c'est-à-dire multipliée à l'identique par bouturage à partir du pied originel, procédé qui assure théoriquement l'« immortalité » à un cépage pour peu que ce dernier ait suscité suffisamment d'intérêt pour s'être significativement répandu. A l'inverse, de multiples variétés n'ont pu connaître qu'un succès limité dans le temps et l'espace, insuffisant pour assurer leur pérennité à long terme, et ont disparu irrémédiablement faute de maintien en culture. Certaines ont néanmoins pu engendrer des descendants avant de s'éteindre, et constituent aujourd'hui des lacunes dans les arbres généalogiques que les analyses d'ADN permettent de dresser.

Par le transport de boutures, les cépages peuvent facilement voyager et s'implanter dans une région lointaine (tout en disparaissant éventuellement de leur lieu de naissance). En témoignent certaines

[1] https://www.vignobles-sudouest.fr/

découvertes au détour d'une vieille implantation (Gouais, cépages espagnols dans les piémonts pyrénéens, Mourvèdre en Charente, etc.), ou la diffusion par exemple de l'Ugni blanc bien loin de son berceau toscan. Le déplacement de pépins offre aussi des possibilités de voyages lointains aux descendants d'une variété, ce deuxième mode de dissémination, suivi d'une sélection locale, ayant probablement été aussi pratiqué à différentes époques.
Cependant, à part quelques rares exceptions, les semis originels ne sont pas relatés dans la littérature, à plus forte raison lorsque la variété est ancienne ; très souvent, un cépage n'a acquis une notoriété (voire simplement un nom) qu'à partir du moment où il été significativement diffusé, et où ses qualités ont été jugées assez remarquables, c'est-à-dire lorsque la mémoire de son « origine » précise s'était probablement déjà effacée.

Plusieurs possibilités s'offrent alors pour rattacher une variété à une zone viticole, en considérant que cette dernière constitue le « berceau historique » d'un cépage. Un choix raisonnable, sur la base d'informations concordantes entre les références bibliographiques, la tradition vivante et l'étude des vieilles vignes, est de considérer l'appartenance d'une variété à un patrimoine local lorsque sa présence ancienne y est fortement probable, unique ou antérieure à d'autres régions, et/ou qu'elle a fait l'objet d'une certaine diffusion dans la zone considérée, qu'elle y a été cultivée sans interruption depuis sa première mention, qu'on y trouve de surcroît de nombreux descendants, etc.

Ces éléments n'évitent pas certains écueils, liés notamment à la fiabilité des références anciennes parfois contradictoires, ou aux avancées scientifiques qui ont permis de déterminer des parentés et des synonymies parfois insoupçonnées : que penser du Duras, cité dès 1484 à Gaillac, et issu du croisement de deux cépages du nord-est de la France, le Tressot et le Savagnin ? Quel est le véritable « lieu historique » du Miousat pyrénéen, qui n'est autre que l'Humagne blanc très anciennement cité et présent en Suisse ? D'où proviennent le Plant d'Arrat, retrouvé à l'état de traces dans le vignoble de Saint Mont, ou le Mancin des palus girondins, qui font partie des rares variétés sans lien génétique avec aucun autres cépage connu[2] ?

2. Les bases bibliographiques et génétiques

Considérant que la grande diversité et la particularité des encépagements constituent une part essentielle de l'identité des vignobles du sud-ouest, les réflexions, études et travaux autour de cet aspect ont été (et sont toujours) variés et très nombreux. C'est pourquoi, en parallèle des réalisations physiques et des investigations scientifiques (parcelles d'étude, conservatoires, expérimentations, etc.), un fonds bibliographique aussi exhaustif que possible concernant l'ampélographie et l'histoire générale des vignobles du Bassin a été constitué. Depuis plus de dix ans, ce travail d'acquisition constant mené à l'IFV Sud-Ouest a abouti à la collecte de centaines de références, sous forme papier et/ou numérique. Toutes les sources possibles sont concernées : livres et revues viticoles, archives de la collection nationale du Domaine de Vassal (INRAE de Marseillan) et des autres centres INRAE (Bordeaux notamment), archives de l'IVCC, de l'INAO, de la SICAREX Sud-Ouest, fonds départementaux et communaux, publications scientifiques, herbiers anciens[3]…

Des travaux réguliers visant à exploiter ce que l'on peut qualifier d'archives vivantes sont également conduits, dans l'objectif de mieux connaître et sauvegarder le patrimoine ampélographique régional. L'ensemble des cépages introduits au domaine de Vassal en provenance des divers vignobles du Sud-Ouest a été recensé, les anciens conservatoires régionaux ont été revisités à la lumière des tests génétiques, des prospections sont réalisées chaque année sur des parcelles anciennes, des souches isolées, treilles ou repousses ensauvagées sont identifiées. Parallèlement, chaque fois que c'est possible, la mémoire vigneronne est collectée afin d'associer aux cépages des fragments de leur histoire : pratiques culturales, origine éventuelle du matériel végétal, noms ou synonymes locaux, comportements particuliers…

---

[2] Lacombe T. et al., 2013. Large-scale parentage analysis in an extended set of grapevine cultivars (*Vitis vinifera* L.). *Theoretical and Applied Genetics*, 126, p. 401-414.

[3] Par exemple : Yobrégat O., 2007. A la rencontre de cépages oubliés : l'herbier de Caraven-Cachin. *La Grappe d'Autan,* n°63. http://www.vignevin-occitanie.com/wp-content/uploads/2018/11/LaGrappe_63.pdf

Aujourd'hui, cette matière bibliographique est régulièrement exploitée pour divers besoins : rédactions d'articles, communication, références pour les dossiers techniques, conférences…

3. Les travaux de conservation

Initiée par l'INRA dès les années 1950, la mise en place de conservatoires génétiques a été très active dans les différents vignobles du sud-ouest, et a abouti à des réalisations importantes.
De nombreux intervenants ont œuvré à la connaissance et à la transmission de ce patrimoine végétal. Scientifiques de l'INRAE, agents de l'IVCC (puis de l'ONIVINS), Chambres d'Agriculture, interprofessions, groupements techniques, SICAREX puis IFV Sud-Ouest, vignerons et coopératives ont participé à cette œuvre collective, dont le bilan est aujourd'hui éloquent : sur le territoire, on recense 11 conservatoires variétaux (collections de cépages) et 46 conservatoires intravariétaux (collections de nombreuses origines d'un même cépage, rassemblant la diversité la plus grande au sein de la variété). Ces derniers assurent le maintien, dans de bonnes conditions sanitaires, de près de 5 000 accessions représentant 45 cépages, parmi lesquels figurent les plus importants des appellations (Cot, Tannat, Fer, Négrette, Cabernet-Sauvignon, Colombard, etc.), mais aussi des variétés beaucoup plus confidentielles (Mouyssaguès, Milgranet, Montils, Ondenc…)[4]. Des représentants de vignes sauvages ou lambrusques (*Vitis vinifera ssp. sylvestris*), prélevés sur différents naturels, sont également présents dans plusieurs de ces collections.

Parallèlement à cette conservation « *ex situ* » (duplication sur des parcelles dédiées de matériel végétal prospecté dans d'anciennes vignes), une initiative originale de maintien « *in situ* » est à signaler dans le Gers : la mise en place par les producteurs de Plaimont dès 1998 d'une rémunération fixe incitative sur dix parcelles très anciennes du vignoble de Saint-Mont pour éviter leur arrachage. En guise de consécration, l'une d'entre elles, âgée d'au moins 150 ans, établie franche de pieds sur un sol très sableux impropre à la propagation du phylloxéra, conduite en hautains et riche de 21 cépages a été inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques en 2012. Cette parcelle constitue un témoignage exceptionnel d'une viticulture aujourd'hui révolue, et l'examen de son encépagement particulier nous apporte un éclairage sur la disparition de ressources génétiques provoquée par l'invasion phylloxérique qui dévasta le vignoble européen à la fin du XIXe siècle.

Dans ce clos destiné autrefois à la consommation familiale, ont subsisté jusqu'à nos jours sept variétés originales (précédemment inconnues en collection, ce qu'ont confirmé les analyses d'ADN), qui, faute de nom, ont été baptisées *Plant de Pédebernade n° 1 à 7*, du nom de la famille dont les générations successives ont maintenu ce patrimoine en parfait état[5]. Quatre de ces cépages sont noirs, deux blancs et un rose, et curieusement, pour trois d'entre eux, les fleurs ne sont pas hermaphrodites, mais physiologiquement femelles (à étamines réflexes, non fonctionnelles). Ce type de variétés, à production irrégulière car dépendante des conditions de floraison et de la présence de pollen à la bonne période de réceptivité des ovaires, a été éliminé des vignobles commerciaux, et ne pouvait être tolérée que dans de telles parcelles familiales où le niveau de production moyen importait probablement moins, et où la présence de nombreux cépages différents assurait une émission de pollen couvrant une période assez étendue.

Certaines de ces variétés ont postérieurement été observées sur des parcelles anciennes de propriétaires voisins, signe d'une diffusion certes modeste mais réelle. Une seule a pu être renommée suite à une telle découverte : le *plant de Pédebernade n° 2* s'appelle aujourd'hui officiellement le *Printillou Aigut B*.

Le fait le plus remarquable est certainement que des relations génétiques ont été mises en évidence entre ces différents cépages et d'autres variétés locales parfois elles-mêmes présentes sur la parcelle (Tardif, Canari, Aouillat…). On assiste manifestement en cet endroit préservé à une concentration relictuelle de cépages ayant eu une existence transitoire et une diffusion très locale, mais suffisantes pour laisser des traces décelables dans le patrimoine génétique régional (pollinisations libres, semis accidentels ou volontaires, suivis de diffusion dans le voisinage…ou pas).

---

[4] https://bioweb.supagro.inra.fr/collections_vigne/Documentation.php

[5] https://www.researchgate.net/publication/277009590_La_parcelle_de_vigne_Monument_Historique_de_Sarragachies_Vignoble_de_Saint_Mont

Illustration 1 : Vieilles souches sur la parcelle classée (© Plaimont)

4. Un recensement régional

Le sud-ouest viticole peut être divisé en cinq grands berceaux ampélographiques (aux frontières parfois poreuses), entre lesquels **153 variétés traditionnelles** anciennes « autochtones » ont été réparties, en mobilisant l'ensemble des informations disponibles sur ce patrimoine :

- **Les contreforts du Massif central** (principalement nord-Aveyron) : 16 variétés (Tarabassié N, Négret de Banhars N, Saint-Côme B, Felen B…)

- **Les bassins de la Garonne et de ses affluents** (Tarn, Lot, Baïse…) : 43 variétés (Cot N, Négrette N, Prunelard N, Mauzac B, Bouysselet B, Béquignol N, B, Rs, Abouriou N…)

- **Les Pyrénées et leurs piémonts proches** : 61 variétés. On y retrouve la diversité la plus riche (Cabernet franc N, Fer N, Tannat N, Petit Manseng B, Baroque B, Lercat B, Guillemot B, Tardif N…)

- **La Gironde et l'embouchure de la Dordogne** : 21 variétés (Merlot N, Carmenère N, Castets N, Saint-Macaire N, Sémillon B, Prueras B, Petit Péjac N…)

- **Les Charentes et leurs îles** : 12 variétés (Colombard B, Folle Blanche B, Monbadon B, Montils B, Grosse Mérille N, …)

Par couleur, 82 de ces variétés sont à pellicule noire (53.6 %), 65 blanches (42.5 %), et 6 roses ou grises (4 %). Par ailleurs, 10 d'entre elles (6.5 %) sont physiologiquement femelles, proportion comparable à l'ensemble de la collection de l'INRAE de Vassal.
Ont été exclues de cet inventaire l'ensemble des obtentions modernes nées d'hybridations dirigées intra ou interspécifiques à partir du XIXe siècle (Arinarnoa, Sauterne, Baco blanc…) ainsi que les variétés notoirement reconnues comme exogènes. A titre d'exemple, le Balzac noir et le Chauché gris des Charentes ont été identifiés respectivement au Mourvèdre et au Trousseau gris, le Broumest retrouvés par Guy Lavignac dans l'Aveyron[6] s'est avéré identique au Mammolo italien (ou Sciaccarello en Corse), etc. En fonction de l'avancée des connaissances et de la possibilité de comparer les bases de données génétiques peu à peu enrichies dans les différents pays viticoles, l'origine de certaines variétés parfois retrouvées à l'état de traces et

[6] Lavignac, G., Audiot, A., 2001. Cépages du Sud-Ouest: 2000 ans d'histoire. Mémoires d'un ampélographe. *Editions du Rouergue - INRA éditions*.

initialement inconnues génétiquement a pu être déterminée. C'est le cas par exemple du Palote, cépage minoritaire espagnol, dont quelques treilles ont été retrouvées dans le piémont pyrénéen[7].

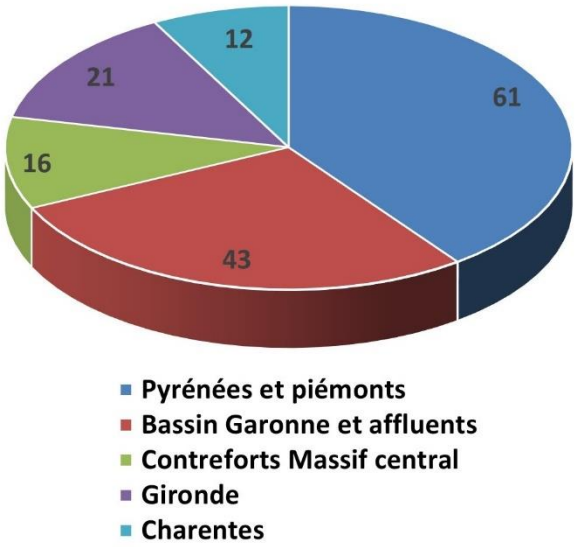

Illustration 2 : répartition des variétés du Sud-Ouest par bassin ampélographique

Si l'on examine en détail le statut réglementaire de ces ressources et leur emploi au vignoble, on constate qu'en 2022, seules 61 de ces variétés (39.6 %) sont inscrites au Catalogue officiel français. Parmi elles, 43 figurent dans l'encépagement d'au moins une des AOP du Sud-Ouest (28 %), mais seules 35 (soit 22.7 %) peuvent y être considérées comme réellement usitées, en fixant un seuil arbitraire de présence à un hectare cultivé.

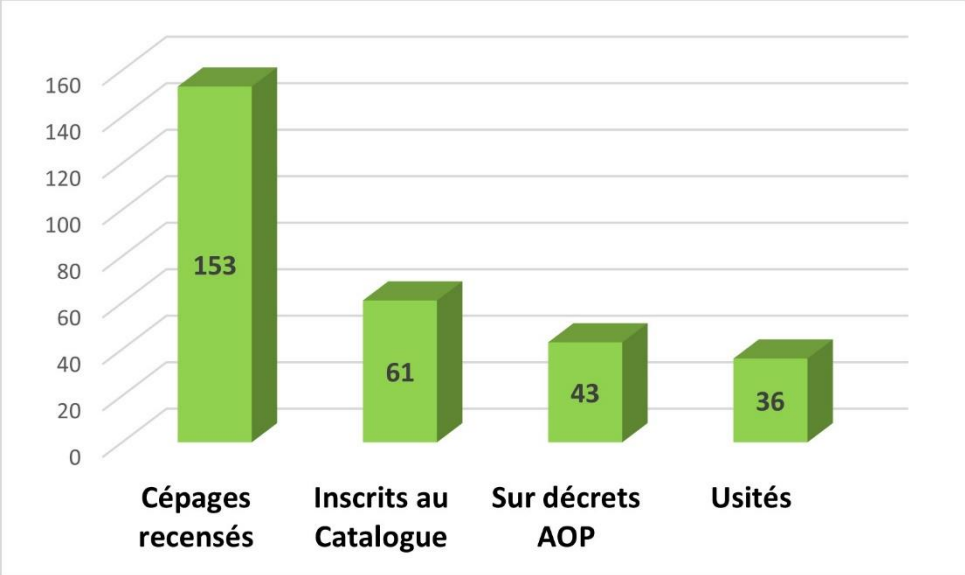

Illustration 3 : statut et usage des variétés du Sud-Ouest

[7] Centre de Ressources Biologiques de la Vigne de Vassal-Montpellier, INRAE - Montpellier SupAgro (1949-2020) : Fonds documentaire. https://www6.montpellier.inrae.fr/vassal

Il existe ainsi un véritable réservoir de cépages régionaux non employés, représentant autant de ressources potentielles pour la viticulture. On assiste indéniablement, en France comme à l'étranger, à un engouement croissant des consommateurs pour des vins originaux, et la présence d'un cépage inconnu sur une étiquette suscite toujours la curiosité, à plus forte raison s'il est accompagné de références à une histoire ou à un territoire viticole. De la même façon, des producteurs de plus en plus nombreux sont tentés par la remise en culture de cépages délaissés, qui constitue un moyen de singulariser une production tout en contribuant à diversifier un encépagement local et à mettre en valeur un patrimoine historique.

5. Les facteurs explicatifs de la diversité

Trois contributions majeures peuvent être invoquées comme autant de facteurs explicatifs à la grande richesse ampélographique du bassin Sud-Ouest : la diversité physique des territoires, facteur de sélection de variétés satisfaisantes, les ressources génétiques naturelles, réservoir potentiel de diversité, et l'histoire humaine, génératrice de migrations de matériel végétal accompagnant celles des hommes.

➢ Situations géographiques et influences climatiques

Une grande variété de contextes pédoclimatiques, aux contours parfois extrêmement tranchés, se retrouve dans le Sud-ouest[8]. La diversité des paysages viticoles en est le reflet évident : des zones montagneuses d'Irouléguy aux bassins alluvionnaires du Frontonnais, en passant par les calcaires du Cognac, les palus, graves ou coteaux girondins, les terrasses de la Vallée du Lot près de Cahors, les banquettes du vallon de Marcillac ou les coteaux argilo-calcaires du Gaillacois, on comprend aisément que les conditions culturales aient pu fortement influencer l'assortiment variétal. A la topographie et à la pédologie, se surimpose une grande variété d'influences climatiques, dont les trois grandes composantes (atlantique, méditerranéenne et continentale) peuvent parfois se succéder de façon assez irrégulière sur un même territoire[9].
Cet ensemble de facteurs physiques, associé à la dispersion des zones cultivées, particulièrement dans les piémonts, a favorisé la sélection de nombreuses variétés locales, dont certaines, n'ayant probablement jamais dépassé une aire géographique très restreinte, sont demeurées à l'état de traces dans l'encépagement, voire ont totalement disparu.

➢ Les ressources génétiques naturelles

L'ensemble du territoire métropolitain français se situe dans la zone écologique de distribution de la forme sauvage de *Vitis vinifera* (sous-espèce *sylvestris*), compartiment qui, après plusieurs millénaires de sélection humaine, est à l'origine de l'ensemble des cépages traditionnels.[10] On en retrouve les derniers individus, communément appelés lambrusques, dans certaines zones peu remaniées : massifs tarnais comme la forêt de la Grésigne, bords de rivières (Aveyron, Lot, Charente, Baïse…), forêts pyrénéennes, taillis anciens…Cette présence, aujourd'hui très résiduelle, constitue le témoignage de l'existence de populations significatives avant que l'aménagement croissant des forêts et cours d'eau, puis les maladies importées (oïdium, mildiou et phylloxéra principalement) ne les déciment dramatiquement, justifiant en 1995 l'inscription de *Vitis vinifera ssp. sylvestris* sur la liste des espèces protégées en France[11].

A minima par l'intermédiaire de pollinisations croisées, il est plausible que ces lambrusques autochtones (ici, le terme peut parfaitement s'appliquer !) aient génétiquement participé à la diversité du compartiment

---

[8] Douence, H., 2009. Le vignoble du Sud-Ouest. Une entité géographique confuse. *Vignobles et vins d'Aquitaine, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme, Aquitaine*, 195-211.
[9] https://www.vignobles-sudouest.fr/climat/
[10] This P., Lacombe T., Thomas M.R., 2006. Historical origins and genetic diversity of wine grapes. *TRENDS in Genetics*, *22*(9), 511-519.
[11] Lacombe T. et al., 2003. "Contribution à la caractérisation et à la protection in situ des populations de *Vitis vinifera L. ssp. silvestris* (Gmelin) Hegi, en France." *Actes du BRG*, 4, 381-404.

cultivé[12]. La possibilité que certains cépages (Cabernet franc et Petit Verdot ont notamment été cités[13]) soient issus de sélections à partir de populations des Pyrénées a parfois été évoquée. Les zones concernées par ce processus pourraient alors être considérées comme des « centres de domestication secondaires » pour la vigne, mais peu de preuves peuvent être convoquées pour étayer cette hypothèse.
Des pollinisations croisées ont cependant pu se produire à différentes époques entre vignes cultivées et lambrusques, soit dans des cultures voisinant des bois, soit au sein même de parcelles où des individus sauvages avaient été bouturés. Des découvertes archéologiques récentes, basées sur la morphologie des pépins observés sur d'anciens sites de vinification, ont permis de montrer que, des années 50 av. JC à 500 ap. JC, les raisins employés dans les exploitations viticoles du sud de la France pouvaient être issus à la fois de lambrusques, de cépages bien différenciés et de formes intermédiaires, illustration d'un brassage probable entre génotypes d'origines multiples. L'analyse d'ADN miraculeusement conservé dans des fragments de sarments de vigne datant du Ve siècle, retrouvés dans le puits d'une ancienne villa gallo-romaine à Jonzac (Charente-Maritime) a permis de déterminer leur appartenance à des lambrusques[14], apportant un indice supplémentaire en faveur de l'utilisation de ces ressources sauvages à cette période, sans pouvoir déterminer cependant si elles étaient mises en culture ou si elles faisaient l'objet d'une simple cueillette dans leur milieu naturel.

Quoi qu'il en soit, à de rares exceptions près (Lauzet ? Petit Manseng ?), on ne retrouve pas aujourd'hui de « trace génétique » évidente de cette possible contribution. Cette absence de résultats formels pourrait s'expliquer par la faiblesse des effectifs contemporains sur lesquels une étude d'envergure pourrait être conduite (les rares individus survivants n'étant pas forcément représentatifs de la diversité des populations initiales), et par l'ancienneté des épisodes supposés de domestication ou de pollinisations[15]. Cépages cultivés et lambrusques forment aujourd'hui deux taxons génétiquement bien distincts, qui ont évolué dans des voies différentes, l'un sous la forte influence d'une sélection humaine avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs, et l'autre soumis aux aléas naturels et aux destructions massives de son habitat[16].

Plusieurs initiatives, notamment permises par l'implication de l'Office National des Forêts, ont permis le recensement et la conservation des derniers représentants de cette sous-espèce[17]. Les sites naturels où l'on peut encore les observer sont constitués de stations éparses où le nombre d'individus est souvent très réduit (fréquemment un seul !), où la diversité génétique est faible (consanguinité entre différents pieds d'une même station), et, pour les plus exposées d'entre elles (bords de routes, voisinage d'habitations, …) où on observe une forte mortalité liée à une méconnaissance de leur présence (dégâts d'épareuses, aménagements divers, exploitation forestière). Faute de pouvoir préserver chaque individu, les conservatoires régionaux et la collection nationale de l'INRAE de Vassal accueillent régulièrement quelques représentants de ces populations en voie d'extinction dans leur milieu naturel. Récemment, un projet de conservation a été concrétisé sur le vignoble de Saint-Mont entre l'IFV et le groupe Plaimont, avec pour objectif de regrouper l'ensemble des individus retrouvés sur le périmètre de cette Appellation (une vingtaine à ce jour)[18].

---

[12] Di Vecchi-Staraz, M., Laucou, V., Bruno, G., Lacombe, T., Gerber, S., Bourse, T., ... & This, P. (2009). Low level of pollen-mediated gene flow from cultivated to wild grapevine: consequences for the evolution of the endangered subspecies Vitis vinifera L. subsp. silvestris. Journal of Heredity, 100(1), 66-75.

[13] Lavignac, G., Audiot, A., 2001. Cépages du Sud-Ouest: 2000 ans d'histoire. Mémoires d'un ampélographe. *Editions du Rouergue - INRA éditions*.

[14] https://www.sudouest.fr/charente/cherves-richemont/les-sarments-de-jonzac-ont-parle-ils-proviennent-d-une-vigne-antique-9024216.php

[15] This P. et al., 2001. Caractérisation de la diversité d'une population de vignes sauvages du Pic Saint-Loup (Hérault) et relations avec le compartiment cultivé. *Genetics Selection Evolution,* 33(Suppl 1), S289.

[16] Levadoux L., 1956. Les populations sauvages et cultivées de Vitis vinifera L. *Annales de l'amélioration des plantes*, p. 59-118.

[17] Fallour D., et al., 2022. Le Comminges : un territoire favorable à la préservation de la vigne sauvage (*Vitis vinifera subsp. sylvestris*) ? *Revue Isatis,* n°20. https://www.vignevin-occitanie.com/wp-content/uploads/2021/10/7-Vitis_sylvestris_en_Comminges.pdf

[18] https://www.plaimont.com/26797/

Illustration 4 : lambrusque spectaculaire dans l'aire d'appellation Saint-Mont (Gers)

- L'histoire antique

De nombreuses traces archéologiques permettent de documenter l'existence de lieux de production vinicole dans le grand sud-ouest à partir de l'occupation romaine durant la période antique. C'est probablement dans le courant du IIe siècle av. JC que s'établissent les premiers vignobles, dans la partie la plus orientale du sud-ouest. [19]

A partir de l'an 125 avant notre ère, Rome conquiert un vaste territoire qui prendra le nom de Narbonnaise et sera administrée comme une province romaine à part entière. Cette Province, qui s'étendait du Lac Léman jusqu'au-delà de la ville de Toulouse (*Tolosa*), couvrait notamment une partie des départements actuels du Tarn, de la Haute-Garonne, du Tarn et Garonne et de l'Ariège. Certains des plus anciens vignobles de France voient le jour durant cette période, en particulier probablement celui de Gaillac, dont l'activité est rapidement attestée par l'importance de la production de poteries à usage vinaire dans les ateliers du village de Montans [20].

Par la suite, la conquête de Jules César (de 58 à 54 av. JC) vers l'ouest jusqu'au port de Bordeaux entraînera dans son sillage les prémisses de l'organisation de nombreux vignobles dans les zones de vallées et le piémont pyrénéen. Cette progression s'est probablement accompagnée de l'acclimatation de variétés déjà cultivées ailleurs, méthode plus rapide et rationnelle pour introduire la culture qu'une domestication directe de lambrusques locales, constituées de pieds mâles improductifs et femelles à petits grains, alors que depuis de nombreux siècles des sélections hermaphrodites à gros grains étaient cultivées dans le monde antique. Ces variétés exogènes probablement originaires du Bassin Méditerranéen ont pu par la suite se croiser entre elles, avec des lambrusques puis d'autres cépages importés ultérieurement. Les grandes voies romaines ont vraisemblablement constitué les chemins privilégiés de ce flux entrant, principalement ici la Via Domitia,

[19] Rechin F.et al., 2003. Amphores et vignobles dans le Piémont occidental des Pyrénées. Étude préliminaire. *Revue archéologique de Picardie*. N°1-2, pp. 347-369.

[20] Martin T., 1974. Deux années de recherches archéologiques à Montans (Tarn). *Revue archéologique du Centre de la France.* T. 13, fasc. 1-2, pp. 123-143.

établie à partir de 117 av. JC et qui reliait les Alpes aux Pyrénées en passant par Narbonne, d'où partait la Via Aquitania en direction de Toulouse et du port de Bordeaux une fois la conquête achevée[21].

- La période médiévale

Le développement du pèlerinage vers Saint-Jacques de Compostelle a incontestablement apporté une contribution majeure à la viticulture du sud-ouest. Entre le XIe et le XIVe siècle notamment, les pèlerins affluent en masse de toute l'Europe, les villages et les vignobles se développent, souvent autour d'abbayes, dont les plus célèbres sont celles de Moissac (82), de Conques (12), de Gaillac (81) ou de Madiran (65). Ces grandes migrations humaines (la fréquentation annuelle avoisine les 500 000 pèlerins, chiffre considérable pour le Moyen Âge) se sont accompagnées d'une circulation intense de variétés de toutes origines ; de cette époque date probablement l'introduction de cépages espagnols comme le Morrastel, le Bobal ou le Tortozon, encore retrouvées à l'époque moderne dans les vieux vignobles pyrénéens[22]. A l'inverse, des variétés septentrionales se sont établies et ont fait souche dans les vignobles, probablement au moins en partie véhiculées sous formes de boutures ou pépins par les moines entre abbayes, et par les pèlerins eux-mêmes.

6. Les études génétiques modernes : des confirmations et des surprises

De l'ensemble de ces grandes sources possibles (variétés antiques des conquérants, importations nombreuses à la faveur des mouvements humains, ressources sauvages locales), et de leurs multiples croisements et sélections en fonction de conditions diversifiées, il nous est donc parvenu 153 variétés considérées comme originaires du sud-ouest.
La biologie moléculaire nous permet aujourd'hui de disposer d'outils puissants, qui ont permis tout d'abord l'identification des variétés, puis la détermination des liens de parentés probables entre elles. Entre autres, les travaux réalisés sur plus de 2 300 variétés maintenues sur le domaine de l'INRAE de Vassal ont permis d'établir un nombre important de généalogies et de préciser le rôle de certaines variétés clés, confirmant parfois les observations des anciens ampélographes sur les familles de cépages[23].

- 4 grands géniteurs exogènes ont été mis en lumière

- Le Gouais : c'est le seul qui ait été retrouvé au vignoble (Aveyron, Pyrénées, Lot, …), et que l'on peut encore croiser dans certaines vieilles implantations. 14 descendants directs ont pu lui être attribués : Balzac blanc, Bernadou, Blanc Dame, Cep Rouge, Chalosse noire, Colombard, Folle Blanche, Graisse, Milgranet, Montils, Muscadelle, Pé de Perdrix, Raffiat de Moncade, Saint-Côme. L'importance du Gouais avait déjà été démontrée depuis longtemps au niveau européen[24], le rôle prépondérant joué par cette variété dans les encépagements se confirme pour les vignobles du sud-ouest.
- Le Savagnin : sa progéniture locale (10 variétés) porte les noms de Duras, Petit Manseng, Béquignol (3 couleurs), Bouysselet, Verdanel, Berdomenel, Blanc Cardon, Camaraou noir. Des descendants du Savagnin sont retrouvés de l'Autriche au Portugal ; cette variété également avait été pressentie depuis longtemps comme un élément fondamental du patrimoine ampélographique européen[25,26]
- Le Tressot (6 variétés apparentées) : Petit Verdot, Prunelard, Duras, Ardonnet, Gros Verdot, Plant de Dubosc n°1

---

[21] Martin T., 1999. Le port de Bordeaux et la diffusion atlantique des sigillées montanaises. *Pallas, 50/1999, Mélanges C. Domergue 2*. pp. 27-41
[22] Centre de Ressources Biologiques de la Vigne de Vassal-Montpellier, INRAE - Montpellier SupAgro (1949-2020) : Fonds documentaire. https://www6.montpellier.inrae.fr/vassal
[23] Lacombe T. et al., 2013. Large-scale parentage analysis in an extended set of grapevine cultivars (*Vitis vinifera* L.). *Theoretical and Applied Genetics*, 126, p. 401-414.
[24] Boursiquot J. M., Lacombe T., Bowers J., Meredith C., 2004. Le Gouais, un cépage clé du patrimoine viticole européen. *Bull de l'OIV*, 77, 5-19.
[25] Regner F.et al., 1998. Considerations about the evolution of grapevine and the role of Traminer. In *VII International Symposium on Grapevine Genetics and Breeding* 528 (pp. 179-184).
[26] Ramos-Madrigal J. et al.,2019. Palaeogenomic insights into the origins of French grapevine diversity. *Nature plants,* 5(6), 595-603.

- Le Verjus (2 descendants) : Noual et Guillemot.

La plupart des parentés sont incomplètes (deuxième géniteur inconnu), ce qui constitue une illustration de l'érosion génétique subie par la vigne cultivée.

➢ Des géniteurs régionaux importants ont été déterminés (ou confirmés)

Si le Cabernet franc ou le Fer étaient pressentis comme des variétés susceptibles d'être à l'origine de familles régionales de cépages[27,28], le rôle de la Magdeleine noire (mère du Merlot et du Cot en particulier)[29] ou du Cahours (cépage mystérieux dont le croisement avec le Fer a engendré 3 cépages dans la Vallée du Lot) ont constitué des surprises.

➢ Enfin, pour 6 cépages, aucune relation n'a pu être déterminée

Il s'agit du Mancin, du Blanc Auba et de 4 variétés retrouvées sans aucun nom associé : Plant de Pédebernade n°1, Plant de Montans, Plant d'Arrat, Faux Mauzac du Lot-et-Garonne.

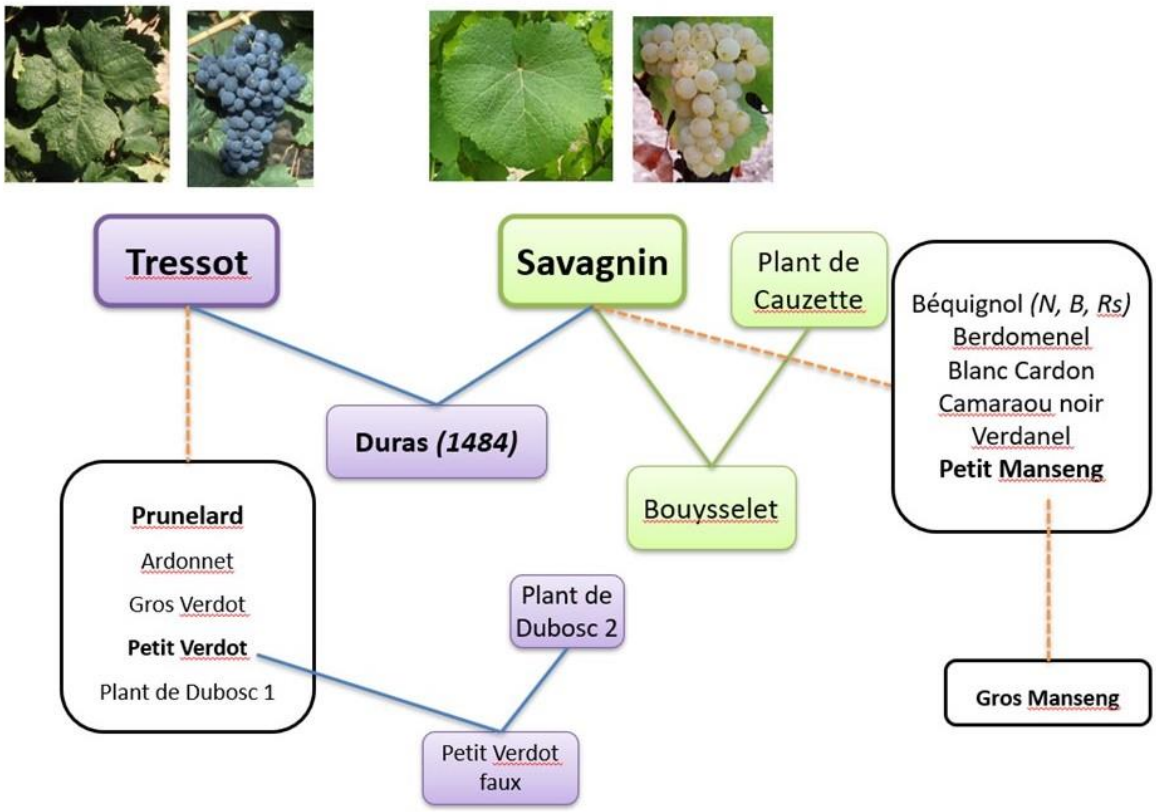

Illustration 5 : descendants du Tressot et du Savagnin (*d'après Lacombe et al., 2013*)

7. Quelle utilisation concrète peut-on envisager de ces ressources ?

[27] Levadoux L., 1948. Les cépages à raisins de cuve. *Bull.O.I.V.,* 21, 203, 39-45.

[28] Bisson J., 1995. Les principaux groupes écogéographiques dans l'encépagement francais. *J. Int. Sci. Vigne Vin,* 29, 2, 63-68.

[29] Boursiquot J.-M. et al., 2009. Parentage of Merlot and related wine grape varieties of southwestern France: Discovery of the missing link. *Australian Journal of Grape and Wine Research*, 15, p. 144-155.

Trois cas de figure se présentent, en fonction du statut réglementaire et de la présence de la variété au vignoble.

Cépages régionaux inscrits au Catalogue et largement utilisés, en particulier en AOP [30]

Ces variétés disposent de conservatoires au sein desquels de nombreuses accessions ont été réunies[31], et on peut penser qu'au moins une part de leur variabilité naturelle y a été préservée. De nombreux travaux ont été réalisés et sont toujours en cours, qui visent à étudier et exploiter par sélection clonale la variabilité au sein du cépage. Des sélections récentes ont été proposées (Cot 1127 et 1128, Tannat 1154 et 1175, Petit Manseng 1113, Prunelard 1232 et 1233…) et d'autres le seront dans les années à venir (Mauzac, Fer, Négrette, ..). L'objectif pour ces variétés principales est d'élargir la palette des comportements agronomiques mis à disposition des viticulteurs, et d'offrir ainsi toutes les possibilités d'adaptations permises au sein du cépage.

Cépages inscrits au Catalogue officiel, mais peu ou plus usités

La valorisation de ces variétés passe souvent par l'acquisition de nouveaux résultats d'expérimentation, en fonction d'objectifs parfois redéfinis. Par exemple, certains cépages rouges productifs, autrefois bannis des appellations en raison de la concentration insuffisante de leurs vins, peuvent présenter un intérêt pour la production de vins rosés, voire de rouges à petits degrés et faible richesse en tanins (ex. Jurançon noir, Mérille, Milgranet, …). Dans cette catégorie, on retrouve aussi des cépages pour lesquels très peu de références étaient disponibles, comme le Saint-Côme et le Mouyssaguès de l'Aveyron, ou le Camaralet et le Lauzet des zones pyrénéennes.

Pour ces variétés, parfois susceptibles de se redéployer assez rapidement, un autre enjeu est la mise à disposition de matériel végétal sain pour la viticulture. Si l'agrément de clones sanitaires et leur multiplication ne peuvent pas être réalisés assez rapidement pour répondre à une demande naissante, des solutions peuvent être apportées par la multiplication de matériel contrôlé en catégorie standard, par exemple à partir de souches saines maintenues en conservatoire ou dans des parcelles d'essai (ex. Prunelard, Graisse, Mouyssaguès…).
La finalité des travaux est d'assurer la disponibilité d'un assortiment variétal large, assorti de références aussi complètes que possibles, permettant de répondre à des besoins en utilisant des ressources originales. Récemment, la définition par l'INAO de critère permettant l'expérimentation de variétés en aire et conditions d'AOP à des fins d'adaptation à différentes évolutions[32] (climat, marchés, …) a, entre autres catégories, ouvert la voie à la réhabilitation de certains cépages anciennement délaissés dans des productions d'où ils avaient été bannis pour diverses raisons. Le Castets à Bordeaux ou le Bouysselet à Fronton en sont deux exemples.

Cépages non-inscrits au Catalogue officiel

Pour ces variétés, il se pose fréquemment un problème de matériel végétal : dans le cas général, on dispose de très peu de souches maintenues en collection, et, parfois, les seules accessions connues sont porteuses de viroses graves dans les conservatoires ou les quelques parcelles où elles subsistent. La priorité pour ces cépages est de réimplanter en collection des souches en bon état sanitaire lorsque des prospections permettent d'en retrouver (cas récent de l'Ardonnet N, par exemple), ou de réaliser préalablement des assainissements lorsque ce n'est pas le cas, en combinant des techniques de thermothérapie (croissance en enceinte climatique) et de cultures d'apex. A titre d'exemple, le Négret du Tarn, cépage aveyronnais comme son nom ne l'indique pas vraiment, et le Berdomenel ariégeois ont très récemment d'intégré le

---

[30] https://plantgrape.plantnet-project.org/fr/cepages

[31] Yobrégat, O. et al., 2011. Conservation de la diversité intravariétale de la vigne en France: situation générale en 2010, perspectives et priorités pour l'avenir. *Progrès Agricole et Viticole*, 10, 211-230.

[32] https://www.inao.gouv.fr/content/download/2718/25520/version/2/file/210727%20Directive%20VIFA%20valide%CC%81e%20CN%20juin%20signe%CC%81e.pdf

conservatoire régional de l'IFV Sud-Ouest et de nouvelles parcelles d'étude, après assainissement des uniques accessions connues, atteinte par des viroses graves.[33].

Cette étape sanitaire franchie, des observations et mesures sont réalisées en collection (description générale, phénologie, maturité, production, comportements agronomiques, etc.). Ce travail est réalisé au domaine de Vassal et dans les conservatoires régionaux, où des cépages connus peuvent fournir des points de repères pour les différents paramètres.

Enfin, si les données collectées sont jugées insuffisantes pour solliciter l'inscription d'un cépage au Catalogue officiel, condition règlementaire préalable à sa remise en culture éventuelle, il est nécessaire d'établir des parcelles d'essai pour documenter au mieux les qualités d'un cépage et fournir aux vignerons locaux des références (et des vins représentatifs !) susceptibles de les aider dans leurs choix variétaux. L'établissement de ces parcelles d'expérimentations est généralement le fruit d'une collaboration entre un organisme (IFV, Chambre d'Agriculture, groupement…) et un vigneron intéressé par la culture d'un ou plusieurs cépages anciens délaissés. Un programme portant sur l'évaluation de 24 cépages non-inscrits, et l'assainissement de 18 autres qui n'avaient jamais pu être replantés régionalement a ainsi débuté en 2022 Des travaux menés ces dernières années ont déjà permis d'inscrire des variétés très locales au Catalogue officiel (Felen dans l'Aveyron, Bouysselet et Négret Pounjut à Fronton, , Noual et Gibert à Cahors, Verdanel à Gaillac, Tardif de Saint-Mont…)[34], ouvrant la voie à leur remise en culture par les vignerons.

Conclusion

Les possibilités offertes par les progrès de la génétique moléculaire et des outils informatiques permettant d'en exploiter les résultats à une large échelle permettent de mieux appréhender l'origine des variétés cultivées dans les différents vignobles. La multiplication végétative par bouturage ou greffage, seul moyen de conserver aux cépages les caractéristiques qui les rendent remarquables, en a fait de grands voyageurs qui ont accompagné les déplacements humains. Conjointement, la culture en de nombreuses aires et sur un laps de temps très long de certaines variétés « ancestrales » leur a conféré un statut de géniteurs importants, et a favorisé les métissages entre cépages ou lambrusques « autochtones » et variétés exogènes. De nombreuses variétés ne nous sont cependant pas parvenues, comme en témoignent les lacunes dans les arbres généalogiques, dont la plupart perdureront probablement sauf découverte miraculeuse d'un « chainon manquant », toujours possible (cas de la Magdeleine noire en 1996 ou du Moural Aveyronnais dans les années 2000, par exemple).

Les vignobles du Sud-Ouest puisent déjà largement les bases de leurs encépagements dans le riche patrimoine ampélographique hérité de leur longue histoire viticole. A l'examen des ressources aujourd'hui recensées dans les conservatoires, il apparaît cependant que de nombreuses possibilités restent ouvertes, par l'exploitation de la diversité intravariétale (nouvelles sélections au sein des cépages majeurs), autant que par la replantation de cépages délaissés, voire tombés dans l'oubli depuis longtemps. Il semble qu'une partie grandissante des consommateurs est en attente de vins originaux et/ou à base de cépages inconnus. Le Sud-Ouest se trouve idéalement placé pour répondre à cette tendance, grâce aux travaux qui ont fait progresser les connaissances, et qui sont valorisables à la fois sous l'angle de la production et sous celui de la communication.

Signification des abréviations utilisées dans le texte :

INAO : Institut National des Appellations d'Origine
IVCC : Institut des Vins de Consommation Courante
AOC (P) : Appellation d'Origine Contrôlée (Protégée)
ONIVINS : Office National Interprofessionnel des Vins

[33] IFV Sud-Ouest. Archives internes.
[34] https://www.vignevin-occitanie.com/wp-content/uploads/2021/02/LaGrappe_119-web.pdf
https://www.vignevin-occitanie.com/wp-content/uploads/2018/11/LaGrappe_110oct2017.pdf
https://www.vignevin-occitanie.com/wp-content/uploads/2018/11/LaGrappe_106.pdf
https://www.vignevin-occitanie.com/wp-content/uploads/2018/11/LaGrappe_93.pdf

IFV : Institut Français de la Vigne et du Vin
SICAREX : Société d'Intérêt Collectif Agricole de Recherche et d'Expérimentation
B, N, Rs, G : Blanc, Noir, Rose, Gris (couleur des baies, selon la règle de l'Office International de la Vigne et du Vin)
INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement